



QueerSport Bern

Principes directeurs pour les membres de l'association et les responsables des groupes sportifs

1. Introduction

Le QueerSport Bern est une association fondée en 1997 selon les articles 60-79 du code civil suisse (CCS). Les buts du QueerSport Bern se trouvent dans ses statuts (voir www.queersportbern.ch). Ses organes principaux sont l'Assemblée générale et le comité (président*e, secrétaire et caissier*e nommé*es, ainsi qu'un*e représentant*e de chaque groupe sportif). Le QueerSport Bern est constitué de groupes sportifs qui se constituent et s'administrent de manière autonome (état 2023: 6 sports différents), sous la direction d'un*e responsable de groupe. Mener un de ces groupes sportifs (gestion sportive et socio-dynamique) est une tâche centrale de l'association. L'association joue le rôle d'une organisation faîtière et fonctionne sur la base d'un engagement volontaire.

Ces principes directeurs apportent des réponses aux questions suivantes:

- Quelles attentes réciproques peuvent être satisfaites ou pas?
- Comment intégrer les nouvelle*eaux membres ?
- Quelle attitude est attendue entre les membres de l'association ainsi qu'envers les responsables de groupe?
- Comment satisfaire les attentes des sportif*ves ambitieux*ses et celle*ux qui désirent juste passer un bon moment de détente?

2. Buts des principes directeurs

Les principes directeurs décrivent pour les membres inscrit*es et les nouvelle*eaux la raison d'être de l'association et le rôle des responsables de groupes. Ils présentent les droits et les devoirs des membres envers l'association, les responsables de groupes et les autres membres, de même que les droits et devoirs des responsables de groupes envers le QueerSport Bern et ses membres. Les principes directeurs présentent en quelque sorte « l'Esprit » du QueerSport Bern et le cadre de référence pour tous les groupes sportifs. C'est sur ce socle, qu'ils peuvent développer des règles et solutions concrètes adaptées aux besoins spécifiques de leur groupe.

3. Droits et devoirs des membres

Le QueerSport Bern offre la possibilité d'exercer une activité sportive dans un cadre sûr à toutes les personnes LGBTIQ+. Chaque membre développe une attitude différente envers le sport. Pour les un*es le focus est placé sur la détente et la camaraderie et pour les autres c'est l'ambition de progresser et de gagner qui prime. Cela éveille des attentes différentes envers les entraînements et le groupe.

Par son adhésion au club, chaque membre accepte **formellement trois devoirs** :

- Payer les cotisations annuelles (celle pour le QueerSport Bern + celle pour le groupe sportif) lors de l'envoi de la facture.
- Envoyer sa démission avant la fin de l'année avec le formulaire en ligne sur www.queersportbern.ch) et en informer son responsable de groupe.
- Communiquer activement un changement d'adresse à kassier@queersportbern.ch.

Les membres peuvent attendre les services suivants :

- Exercer son sport lors d'entraînements réguliers (exception faite des vacances scolaires)
- Recevoir une introduction au sport par le*la responsable du groupe ou ses remplaçant*es
- Les personnes intéressées ont la possibilité de venir s'entraîner gratuitement 2-3 fois dans un groupe sportif. Ainsi il leur est possible de découvrir si le sport et l'ambiance du

groupe leur conviennent. Ensuite elles devraient décider si elles veulent adhérer ou pas en utilisant le formulaire en ligne pour l'adhésion (voir www.queersportbern.ch).

Il est souhaité que chaque membre s'engage bénévolement pour l'association selon les possibilités suivantes:

- Prendre une fonction bénévole de membre du comité ou de responsable de groupe sportif
- Participer et aider à l'organisation d'événements sportifs du QueerSport Bern
- Participer aux événements de l'association, tels que l'assemblée générale par exemple.

Au travers de cet engagement bénévole, chaque membre a la possibilité de:

- Participer au développement d'une association
- Faire «bouger les choses» de l'intérieur
- Assumer la responsabilité de mener un groupe sportif de manière autonome
- Voir ce qui se passe derrière les coulisses de la riche vie de la communauté LGBTIQ*
- Enrichir son Curriculum Vitae.

Les attentes sont les suivantes envers les membres:

- Adopter une attitude tolérante et respectueuse envers les autres et les responsables de groupe
- Communiquer de manière ouverte et exercer une critique constructive
- Tenir compte et s'adapter au niveau sportif des autres (débutant*es versus avancé*es) lors des entraînements
- Participer le plus régulièrement possible aux entraînements.

Ainsi, chaque membre montre son désir de participer au développement de son groupe et de son association et son attachement.

4. **Droits et devoirs des responsables des groupes sportifs**

Les groupes sportifs sont menés par un*e responsable. Elles assurent le lien avec l'association en tant que membres du comité, qui se réunit 3-4 fois par année. Chaque groupe s'organise de manière autonome (définition d'un*e remplaçant*e, processus décisionnels, utilisation des moyens financiers, etc). Les responsables de groupe sont les figures de proue du QueerSport Bern. Leur engagement pour la gestion du groupe et la qualité sportive des séances d'entraînement sont la base de la satisfaction des membres. Cet engagement mérite l'estime et la reconnaissance des membres du groupe.

Les responsables de groupe ou leur remplaçant*e remplissent les **tâches** suivantes :

- Planifier et organiser régulièrement les entraînements
- Participer aux séances du comité ou y envoyer le*la remplaçant*e
- Transmettre aux membres les informations de l'association
- Tenir à jour les listes de membres
- Livrer de possibles contenus pour le site www.queersportbern.ch
- Garder une vision d'ensemble des moyens financiers de son groupe
- Réserver et organiser les infrastructures nécessaires et gérer la correspondance avec le département des sports de la ville ou les propriétaires privé*es des infrastructures
- Mener les processus décisionnels à l'intérieur du groupe et assurer sa cohésion
- Accueillir les personnes intéressées et les nouvelle*eaux membres et les introduire dans la vie sportive et sociale du groupe
- Définir les règles pour assurer une attitude fair play les un*es envers les autres
- Décider de l'éventuel renvoi du groupe d'un*e de ses membres en cas de difficultés aux entraînements ou de conflits dans le groupe, en conformité avec les articles 12 et 13 des statuts.

Berne, janvier 2023